

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-006-17741/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9564
119060**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un environnement attractif et fertile pour l'entrepreneuriat, en grande partie grâce à la diversité de son tissu économique, à la configuration spatiale propice au commerce et à la richesse de son écosystème entrepreneurial. Au-delà de ce dynamisme en matière de création d'entreprises, la pérennité des activités créées et leur capacité à croître et à générer de l'emploi reste une finalité toute aussi importante pour le territoire.

Les premières années d'une entreprise sont les plus critiques, avec environ 25 % des entreprises ne passant pas le cap des trois ans. Pour prévenir les risques de défaillance et assurer une réussite durable, les facteurs clés résident dans l'accompagnement et l'accès au financement.

Consciente de ces enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence intervient en complémentarité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir les réseaux d'aide à la création et au développement des entreprises. En effet, l'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

Ainsi, en 2024, La Métropole Aix-Marseille-Provence a financé 18 opérateurs du financement et l'accompagnement des projets d'entreprises à hauteur de 981 000 euros.

Dans le prolongement de ses engagements, la Métropole entend poursuivre son action afin de favoriser un environnement propice à la création, au développement et à la compétitivité des entreprises. Formalisé dans son Agenda du développement économique, actualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche ainsi des ambitions claires et renforcées concernant son offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général :

- Tendre vers une offre d'accompagnement et de financement accessible en tous points du territoire,
- Renforcer la redynamisation des centres-villes grâce notamment aux projets de commerce de proximité, d'artisanat, de services,
- Apporter un soutien plus affirmé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, composante importante de l'économie de proximité,
- Soutenir les projets créateurs d'emplois pour le territoire notamment ceux en lien avec les filières d'excellence,
- Appuyer les démarches visant à consolider les synergies entre acteurs, publics et privés, pour développer les soutiens aux petites entreprises notamment dans le cadre de l'achat local et responsable,
- Soutenir les initiatives dédiées aux publics plus éloignés de l'entrepreneuriat notamment les jeunes, les seniors, les habitants des quartiers prioritaires de la ville tout en contribuant aux enjeux d'égalité Femmes/hommes dans la création d'entreprise,
- Un appui aux entreprises dans leurs transitions qu'elle soient environnementales, digitales et/ou sociales dans l'optique d'améliorer leur impact sur le territoire.

Sur ce dernier point, l'accompagnement de la nécessaire transformation des entreprises, pour les aider à intégrer les transitions globales énergétiques et environnementales, numériques et sociales sera un axe fort de l'action métropolitaine. À l'heure où les enjeux de développement durable sont

de plus en plus prégnants, la Métropole aspire à encourager et à soutenir les initiatives innovantes sur ce sujet.

Dans ce contexte, et pour porter son ambition, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir les structures du financement et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat contribuant à un développement économique responsable et inclusif.

France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur est partenaire incontournable de l'entrepreneuriat engagé, contribuant activement au développement d'une économie inclusive et durable. L'association se distingue par son engagement en faveur d'une finance responsable et solidaire, au service de la société. Elle finance et accompagne les porteurs de projets issus de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les entreprises à impact positif ainsi que les personnes vulnérables éloignées de l'entrepreneuriat. Son objectif principal est de favoriser la création et le développement d'activités économiques durables ayant un impact positif sur le territoire, en particulier auprès des publics les plus fragiles, tels que les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée ou les habitants de quartiers prioritaires. En ce sens, l'association a renforcé, ces dernières années, ses actions pour accompagner ces publics dans leur démarche de création.

Au fil du temps, France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé des compétences et des outils financiers innovants, tels que la garantie d'emprunt bancaire et l'épargne solidaire, offrant des solutions concrètes à chaque étape du parcours entrepreneurial. Sa large gamme de services permet de renforcer les capacités des porteurs de projets et d'optimiser leurs chances de succès, garantissant ainsi la pérennité de leurs initiatives.

Créée en 2002, l'association est aujourd'hui un acteur reconnu de l'entrepreneuriat engagé. Son ancrage territorial lui a permis de nouer des partenariats solides, notamment avec les réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire. Ces collaborations avec des acteurs publics et privés lui permettent d'optimiser son impact sur l'ensemble du territoire, de répondre aux enjeux locaux et de faciliter l'accès aux porteurs soutenus à des financements adaptés.

Bilan 2024

France Active Provence-Alpes-Côte D'Azur a accompagné :

- 315 projets au financement (dont 90 sur le territoire métropolitain),
- dont 87 relevant de l'Économie Sociale et Solidaire,
- pour un montant engagé par France Active Provence-Alpes-Côte D'Azur de plus de 15 millions d'euros (dont 4,9 millions d'euros pour les projets métropolitains prêts garantis et prêts compris),
- et un montant de plan de financement total de 49 millions d'euros (dont 23 millions d'euros pour les projets sur la Métropole),
- 133 structures dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (dont 89 sur la Métropole) et 58 structures dans le cadre du dispositif rebond et/ou SOS.

L'année 2024 constitue une année de pic historique pour l'activité de financeur de France Active tant en nombre de projets (surtout sur la partie ESS) qu'en montant investis notamment en prêts issus de l'épargne solidaire. France Active procède ainsi à un excellent effet levier sur le territoire pour mobiliser des fonds privés (épargne solidaire) en cofinancements de fonds bancaires.

La Métropole centralise une grande partie des projets accompagnés et financés par France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur, signe du dynamisme de l'entrepreneuriat engagé sur le territoire de la Métropole. La part de projets accompagnés est en nette augmentation puisqu'elle représente 41 % des projets financés par l'association en 2024 contre 32 % en 2023.

Bien que la proportion de nouveaux projets financés relevant de l'ESS ait diminué par rapport à 2023, les phases de développement et relance concernent à plus de 90 % des structures statutaires de l'ESS, soit près des deux tiers de l'enveloppe totale des financements octroyés en 2024. Avec près de 72 000 salariés sur la Métropole, l'ESS constitue un pilier essentiel du

dynamisme économique du territoire. Par ailleurs, elle joue un rôle clé dans la transformation du tissu économique en faveur d'une transition écologique plus juste. À titre d'exemple, en 2024, 38 % des projets soutenus par France Active sont consacrés à la transition écologique et à l'économie circulaire.

Dans ce contexte, l'accompagnement des structures dans leur développement et leur maintien, particulièrement en période de difficultés, reste primordial. A cet égard, la part des projets soutenus sur la Métropole au cours de ces phases de vie demeure significative, en 2024, avec près de 70 % des projets accompagnés dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), et 40 % dans le cadre des dispositifs Rebond et SOS.

Perspectives 2025

France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur tend à maintenir les volumes d'activités de l'année 2024.

A travers son nouveau projet stratégique 2025-2030, l'association s'est fixé un cadre dans lequel s'inscrira son intervention en 2025. Ce nouveau schéma directeur s'articule autour de quatre grandes axes, fidèles à l'ADN de l'association. Ces derniers actent la volonté de celle-ci de répondre collectivement aux enjeux du territoire et d'apporter des solutions au plus près des besoins des publics fragilisés et des entreprises engagées. L'accompagnement des porteurs vers une transition écologique juste demeure au cœur du projet de l'association

L'année 2025 s'inscrira dans la continuité des travaux amorcés en 2024 notamment ceux liés à l'évolution de l'offre de financement que ce soit sur le déploiement d'outils financiers intégrant d'avantage l'impact des entreprises que sur le développement de nouvelles stratégies d'alliances facilitant l'accès aux financements des structures de l'ESS et à impact. A ce titre, France Active Provence-Alpes-Côte D'Azur animera la communauté des financeurs ESS, dans les cadres de la nouvelle feuille de route ESS de la Région Sud. En complément, l'association renforcera son travail de fond auprès des entreprises accompagnées et financées sur la culture de l'investissement

Par ailleurs, afin de promouvoir les entreprises engagées, de valoriser l'impact de ces activités sur le territoire et de faire monter en compétences les entrepreneurs sur un sujet devenu incontournable, l'association poursuivra l'élaboration d'une offre « marketée » dédiée à la comptabilité extra-financière qu'elle déploiera en direction des structures de l'ESS.

Enfin, l'association s'emploiera à développer à nouveau des actions sectorielles ciblées pour répondre de manière concrète et adaptée aux enjeux et aux besoins spécifiques du territoire. En 2025, les secteurs prioritaires seront ceux issus du tourisme social, de la réindustrialisation (notamment textile) ainsi que la poursuite des actions autour du bien-vieillir. Tous les champs touchés par le secteur de l'ESS resteront également le cœur de l'activité.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 60 000 euros, au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N° 00009564.

Le partenariat avec la Métropole, via un conventionnement, viendrait soutenir la stratégie de développement de l'association et assurerait une meilleure accessibilité de cette offre de service sur son territoire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 60 000 €.

Cette subvention représente 3% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° ECOR-001-13223//23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n°ECOR-013-15745/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° ECOR-005-16808/24/BM du Bureau de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant l'avenant n°3 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les principaux axes de sa politique, définis dans le nouvel Agenda du développement économique ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises notamment des TPE de la Métropole Aix-Marseille Provence, en leur proposant une offre de service adaptée sur l'ensemble du territoire ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- L'intérêt d'accompagner les entreprises dans leurs transitions environnementales, numériques et sociales et de soutenir les initiatives visant à développer une économie plus inclusive.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY